

*Extrait du registre des délibérations n°2025-63***RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2024 (DSUCS)**

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'exercice budgétaire 2024, la Ville a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale d'un montant de **935 574 €**.

En l'absence de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville élaboré par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (article 1 et 2 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015), les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale restent tenues de produire un rapport annuel qui retrace les actions de développement social/urbain entreprises et les conditions de leur financement.

Au cours de l'année 2024, la ville de Valentigney a mis en œuvre les actions de développement social, urbain et de cohésion sociale suivantes :

Contrat de Ville Unique (CVU)

Le contrat de ville s'articule autour de 3 axes :

- Un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis dans l'article 1 de la *loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014*.
- Un programme d'actions pluriannuel décliné au travers de 5 champs prioritaires (Activité économique, emploi, cohésion sociale, citoyenneté et vivre ensemble).
- Les modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de révision du contrat.

En 2024, la Ville s'est engagée dans les 5 champs prioritaires du CVU à hauteur de :

	<i>Coût de l'action</i>	<i>Part ville nette</i>
<i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	58 793 €	36 328 €
<i>Cohésion sociale</i>	626 178 €	314 969 €
<i>Citoyenneté et vivre ensemble</i>	121 852 €	68 188 €
TOTAL	806 823 €	419 485 €

La participation nette de la Ville au Contrat de Ville Unique s'élève à 419 485 €.

Crédits de droit commun

Le financement des actions de cohésion sociale, en sus des crédits additionnels « Politique de la Ville », passe également par la mobilisation des moyens et crédits de droit commun suivants :

<i>Centre Social de Valentigney</i>	58 633 €
<i>Franças du Doubs</i>	214 894 €
<i>Maison Pour Tous</i>	21 142 €
<i>Service jeunesse municipale</i>	138 495 €
TOTAL	433 164 €

La participation nette de la Ville au titre du fonctionnement des structures et services vecteurs de cohésion sociale s'élève à 433 164 €.

Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative vient en complément des dispositifs éducatifs existants, et ne se substitue à aucun autre programme.

L'objectif de la démarche est de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

La mission principale est de construire, avec le jeune et sa famille, un Parcours de Réussite Éducative.

Les champs d'intervention mobilisent un ensemble de ressources dans différents domaines : socio-éducatif, social, loisirs et épanouissement personnel et de santé, visant la « réussite éducative ».

La démarche est à la fois éducative (promotion de l'autonomie, accès aux savoirs), de remédiation (rétablir des liens avec les institutions), préventive (dépister les difficultés précoces) et parfois corrective (en cas de ruptures), sans oublier de considérer les parents comme partenaires du parcours de réussite éducative de leur enfant. Cet accompagnement « personnalisé », avec une intervention « sur mesure » inscrite dans la durée et mise en œuvre par une équipe de professionnels, doit aider au développement personnel.

Le montant définitif du programme s'est établi à 128 800 €.

La participation nette de la Ville au Programme de Réussite Educative développé par le Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 70 800 €.

Médiation sociale

La Ville de Valentigney est dotée de deux postes de médiateurs sociaux à temps plein mis à disposition par l'association Profession Sport et Loisirs.

Ecouter, dialoguer, prévenir une situation conflictuelle, favoriser l'accès aux droits, accompagner des projets de la vie locale... : par leur présence sur le terrain, les médiateurs sociaux facilitent les relations sociales au quotidien. Leur action se déploie dans trois grands domaines : espace public et habitat collectif, accès aux droits et aux services, transports en commun.

Visant un double objectif de tranquillité publique et de cohésion sociale, l'action des deux médiateurs se déploie selon les axes suivants :

- renforcer la présence humaine : par leur présence active, leur capacité à « aller vers », les médiateurs créent ou rétablissent une relation de confiance entre les personnes et les acteurs locaux.
- prévenir et apaiser les situations conflictuelles : le recours aux médiateurs permet de lutter contre le sentiment d'insécurité, d'apaiser les tensions, de régler les différends, des troubles de voisinage... par d'autres voies que la police ou la justice.
- faciliter l'accès aux droits et aux services, favoriser l'autonomie des personnes.

La participation nette de la Ville à l'action de médiation sociale s'élève à 38 589 €

Le montant des interventions en matière de développement social, urbain et de cohésion sociale, regroupant les efforts réalisés à travers la Politique de la Ville et l'action permanente de la collectivité, s'élève à 962 038 € en 2024.

Il est à comparer au montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de 935 574 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PREND ACTE** du présent rapport, - **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GÄUTIER

CM DU 25 JUIN 2025